

Liffré ≡ Cormier COMMUNAUTÉ

CONSEIL DE COMMUNAUTE REUNION DU 26 MARS 2018

L'AN DEUX MILLE DIX-HUIT, LE VINGT-SIX MARS à vingt heures trente, les membres de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LIFFRE-CORMIER COMMUNAUTE, désignés conformément aux dispositions des articles L 5211.7 et L 5214.7 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis en séance ordinaire à LA MAISON INTERCOMMUNALE DE ERCE-PRES-LIFFRE, sur convocation de Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, Président, adressée le 20 mars 2018.

Présents : Mmes BRIDEL C., COUR L., DANIEL F., LERAY-GRILL C., MARCHAND-DEDELOT I., OULED-SGHAÏER A-L., MM. CHESNAIS-GIRARD L., BARBETTE O., BEGASSE J., BEGUE G., BLANQUEFORT Ph., CHESNEL D., DESBORDES P-J., DESJARDINS S., FRAUD E., LE ROUSSEAU G., LE ROUX Y., LEVENEZ E., MAILLARD M., MARCHAND S., MICHOT B., ORY G., PIQUET S., SALAÜN F., VEILLAX D., SALAÜN R.

Absents : Mmes BOURCIER V., KERLOC'H A., LAMOUR E., LEPANNETIER-RUFFAULT V., MIRAMONT F., MM BEAUGENDRE F., DEBAINS J-M., DESRUES T., GENOUËL J., LAHAYE P., PICARD H.

Pouvoirs : Mme BOURCIER V. à M. BEGUE G., M. DESRUES T. à M. DESJARDINS S., M. GENOUËL J. à M. DESBORDES P-J., Mme LAMOUR E. à M. BEGASSE J., Mme LEPANNETIER-RUFFAULT V. à M. VEILLAX D., M. PICARD H. à M. BLANQUEFORT Ph.

Secrétaire de séance : Mme OULED-SGHAÏER A-L.

SPORT

Tarif séjour foot 2019

Rapporteur : Jérôme BEGASSE, Vice-président

- VU le Code général des collectivités territoriales ;
- VU l'arrêté préfectoral en date du 14 novembre 2016 portant extension du périmètre de la Communauté de Communes du Pays de Liffré étendu aux communes de Gosné, Livré sur Changeon, Mézières sur Couesnon et Saint Aubin du Cormier ;
- VU l'arrêté préfectoral en date du 29 décembre 2017, portant statuts de Liffré-Cormier Communauté, et notamment la compétence facultative « *Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêts communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire* » ;
- VU l'avis du bureau communautaire du 12 mars 2018 ;

VU l'avis favorable de la commission n° 14 mars 2018 ;

IL EST EXPOSE CE QUI SUIT :

Les éducateurs du service des sports avec les différents acteurs du football, développent un projet collectif à destination des licenciés. Les objectifs sont de permettre les échanges entre les clubs, et de créer une ambiance cordiale ceci afin de favoriser les rencontres. Tout au long de l'année des stages ont été mis en place, pendant lesquels des sélections sont effectuées. Et en fin d'année, le service des sports propose un séjour pour les jeunes sélectionnés, en complément de ce que proposent déjà les clubs.

- Tarifs proposés actuellement :
 - Tarif 1 journée : 10€ (effectif depuis 2018)
 - Tarif 2 journées : 20€ (effectif depuis 2017)

Les jeunes qui sont sélectionnés à ce séjour participent aux animations tout au long de l'année, ce qui représente 3 à 4 journées à 9€, soit avant le séjour foot une participation entre 27 et 36€, et afin que les familles continuent d'inscrire leurs enfants.

Il est proposé de maintenir ces tarifs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les tarifs applicables tels qu'ils sont présentés ci-dessus

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE,

LE PRESIDENT,

LOÏG CHESNAIS-GIRARD

